

## AVIS DE COURSE

### Epreuve Championnat de Ligue Pays de la Loire Handivalide.

Coupes du Conseil Départemental de la Sarthe

**02 avril 2023**

Support/Classe MINIJI, HANSA HANDIVALIDES

Plan d'eau de la Gèmerie 72230 ARNAGE

CLUB NAUTIQUE VAL DE SARTHE

GRADE 5A



#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.3 les règlements fédéraux.

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la classe MINIJI et Hansa.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant, par courriel à l'adresse suivante : [cnv.sarthe@gmail.com](mailto:cnv.sarthe@gmail.com) ou en ligne sur le site <https://cnvs.jimdofree.com/dans> « compétition », « inscription » **au plus tard le 28 mars 2023.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FF Voile, la licence Club FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FF Voile :

- la licence Club FF Voile mention « compétition » valide  
ou
- la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Le certificat de jauge ou de conformité,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Miniji & Hansa	12€

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription :  
02 avril 2023 de 9h à 10h

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
02/04/2023	10h30	Miniji & Hansa

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront :

- affichées le jour de la course sur le panneau d'affichage salle la caravelle.

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront triangle ou trapèze (olympique, super olympique ou banane)

7.2 L'emplacement de la zone de course comprend la totalité du plan d'eau sauf zone de baignade balisée.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

- 1<sup>er</sup> au scratch : une coupe.

- 1<sup>er</sup> handisport Miniji: une coupe.

- 1<sup>ère</sup> féminine : une coupe.

- 1er HANSA : une coupe.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES. COVID 19 :** mesures applicables au moment de la compétition.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [cnv.sarthe@gmail.com](mailto:cnv.sarthe@gmail.com) ou Tél. : 0751671287 ou site <https://cnvs.jimdofree.com>

**Organisation :** Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :  
Courriel : [cnv.sarthe@gmail.com](mailto:cnv.sarthe@gmail.com) ou 07 51 67 12 87 ou [daniel.cartreau@wanadoo.fr](mailto:daniel.cartreau@wanadoo.fr)

**14. ORGANISATION :** Le président du Comité de course : Jacques GIRE.

Le président du jury : Jacques GIRE

Commissaire aux résultats : Alain BONNAMY & Caroline LAMOUREUX

**BULLETIN d'INSCRIPTION****Championnat de Ligue  
Pays de la Loire Handivalide**Date : **dimanche 02 avril 2023**Lieu : **Plan d'eau de la Gèmerie à ARNAGE**Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE DU VAL DE SARTHE**

N° de voile :

Classe :

	<b>BARREUR</b>	<b>EQUIPIER 1</b>	
<b>NOM</b>			
<b>PRENOM</b>			
<b>N° licence</b>			
<b>N° club</b>			
<b>Sexe</b>			
<b>Né(e) le</b>			

**Pour les mineurs : Autorisation parentale**

Je soussigné, M \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à participer à la régate ci-dessus 02 avril 2023 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

**Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)**

,

Fait à ..... le ..... 2023

**ATTESTATION**

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

**Cocher la case** pour autoriser le Club Nautique du Val de Sarthe à utiliser sur tous supports, les images qui pourraient être faites.,

Le, la concurrent-e s'engage à respecter les consignes réglementaires liées à l'annexe Covid-19.

Signature du barreur.

(Mention nécessaire : lu et approuvé)

Signature de l'équipier.

(Mention nécessaire : lu et approuvé)

Fait à ....., le ..... 2023

Fait à ....., le ..... 2023